

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Absents : BELLEVEGUE Amandine (pouvoir à CLOT Karine), GRANGE Béatrice (pouvoir à MOUNIER Sandrine), PETIT Lionel.

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mr DE FAY DE LA ROCHE a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

Approbation du compte administratif 2024 & affectation du résultat

Une présentation des différents budgets est faite à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de la clôture de l'exercice. Il illustre également les investissements réalisés ou engagés. Il témoigne de la situation financière de la commune.

Budget Communal

L'excédent constaté au compte administratif 2024 s'élève à 271 892,75 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 271 892,75 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	€	35 000,00 €	€	409 699,59 €	€	444 699,59 €
Opérations de l'exercice	477 759,47 €	714 652,22 €	1 228 158,73 €	681 267,97 €	1 635 106,60 €	1 355 396,57 €
Totaux	477 759,47 €	749 652,22 €	1 228 158,73 €	1 090 967,56 €	1 705 918,20 €	1 840 619,78 €
Résultat de clôture		271 892,75 €		56 009,88 €		134 701,58 €
Besoin de financement			137 191,17 €			
Excédent de financement						
Reste à réaliser						
Besoin de financement						
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			271 892,75 €		au compte 1068 investissement	
					au compte 002 excédent de fonctionnement reporté	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 3 172,16 €, (voir tableau ci-dessous)

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

3 172.16 €	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
------------	--

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 10 076,28 €, (voir tableau ci-dessous)

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2024, a été réalisé par Mr le Trésorier principal et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2024.

Vote des taux d'imposition 2025

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 31,11 % ; Taxe foncière (non bâti) : 68,05 % et Taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9,06 %.

Vote des subventions

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes pour l'année 2025 :

A.C.C.A. (chasse)	150,00 €
A.J.T. (association des jeunes de Talencieux)	150,00 €
Amicale Boules	150,00 €
Amitiés & Loisirs	150,00 €
Anciens Combattants	150,00 €
BCNA (Basket Club Nord Ardèche)	750,00 €
Comité des fêtes	150,00 €
Education routière (participation/habitant)	336,00 €
Gymnastique & Aérobie	150,00 €
La Troupe des Zigos-Matics (théâtre)	150,00 €
OGEC (participation/élève)	440,00 €
OGEC (participation piscine)	220,00 €
Rêves et Créations	150,00 €
Sou Ecole publique (participation/élève)	640,00 €
Sou Ecole publique (participation piscine)	320,00 €
Sou Ecole publique (classe découverte)	3 278,00 €
Divers	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque association les subventions 2025 énumérées ci-dessus.

Vote du budget 2025

Les différents budgets primitifs 2025 sont présentés de façon détaillée.

Budget communal

Le budget communal s'équilibre à 546 312,44 € en fonctionnement et à 722 204,14 € en investissement.

Le budget communal 2025 est approuvé à l'unanimité.

Budget commerce

Le budget commerce s'équilibre à 8 813,72 € en fonctionnement et à 22 729,44 € en investissement.

Le budget commerce 2025 est approuvé à l'unanimité.

Budget énergie photovoltaïque

Le budget énergie photovoltaïque s'équilibre à 32 967,25 € en fonctionnement et à 139 382,90 € en investissement.

Le budget énergie photovoltaïque 2025 est approuvé à l'unanimité.

SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

➤ **Cantine – Garderie 2025/2026**

Suite à une hausse de + 3 % appliquée par le prestataire ; il est décidé une revalorisation du prix du repas cantine, soit :

Enfant 5,85 € (repas & garderie compris)

Majoration de 2,00 € supplémentaire pour les réservations hors délai

Adulte 6,25 €

Les tarifs de la garderie seront les suivants :

07h30 à 08h30 1,50 €

11h30 à 12h30 1,50 €

12h30 à 13h30 1,50 €

16h30 à 17h30 1,50 €

17h30 à 18h30 1,50 €

- Le fonctionnement reste inchangé.

Délibération est prise à l'unanimité.

- L'école Saint-Joseph a sollicité la commune pour une demande de subvention concernant une éventuelle classe de découverte sur 2026. Il a été décidé de leur accorder une participation à hauteur de 11 €/enfant/nuitée.

URBANISME

La commission a examiné 7 demandes de déclarations préalables :

- Construction d'un préau (chemin des Rioux)
 - Pose panneaux photovoltaïques (rue du Verger)
 - Pose panneaux photovoltaïques (chemin des Peupliers)
 - Piscine & local technique (route d'Annonay)
 - Installation panneaux photovoltaïques monocristallins (chemin du Cépage)
 - Carport (rue du Verger)
 - Installation d'un générateur photovoltaïque (route de Balais)
- 1 demande de PC modificatif
- Construction maison individuelle (rue de Patroly)

- Le PLUih a été adopté en conseil communautaire le 10 avril 2025.

BATIMENTS – TRAVAUX

- Une réunion de commission sera organisée prochainement pour planifier les divers petits travaux sur 2025.
- **Salle multi-activités** : le règlement initial sera modifié concernant la durée de location et le tarif pour les particuliers le week-end.

La séance est levée à 22h15

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 20 mai 2023 à 20h.